

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ÉTABLISSEMENT  
DSI DE LA SOCIÉTÉ DCF DU 20 JUIN 2024**

Sous la présidence de Louis DELAIRE

Membres élus titulaires présents :

Mme Valérie BENIER  
M. Nicolas BERTIN  
M. Jean- Marc BO  
Mme Delphine CHARDON  
M. Quentin DUFAUT  
M. Steven LEMOINE  
Mme Catherine LUCAS  
M. Pascal PACHOD  
M. André PAUVISSE VATRA

Membres élus suppléants présents :

Mme Nathalie CLAVIER  
M. Xavier FORAISON  
Mme Carine FOULIÉ  
M. Eddy GUICHARD  
M. Christopher LOUMEAU  
M. Xavier MOUNARD  
M. Mikaël VEY

\*\*\*

M. Thierry BOUR JAMES (RS CGT)

\*\*\*

Excusé.e.s :

M. Mickaël GARDE  
Mme Sylvie LAFFONT  
M. Stéphane PETIT  
M. Laurent TARQUINIO  
M. Jean Paul TRESCARTES

Invités :

M. Frédéric FERRAND

\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Établissement du 28 mai 2024
2. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Établissement du 28 mars 2024
3. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Établissement du 25 avril 2024
4. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social Economique d'Établissement du 7 mai 2024
5. **Partie : Santé, Sécurité, Conditions de travail** : Amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
6. Mettre au vote l'enregistrement des CSEE et la rédaction du PV par société extérieure
7. Informations de la Direction
  - Effectifs
  - Sociétés extérieures
  - Compte-rendu social du mois de mai
8. Situation financière du CSEE
9. LAC

10. Questions suite au CSEE extra du 14/06
11. Questions des élus relatives aux thèmes visées par l'article L.2312-5 du code du travail (cf annexe)
  - 1) Depuis le 24/04/2024 en vertu de l'article 37 de la loi numéro 20246364,
    - Peut-on avoir un point à date sur le cumul des congés pendant les périodes d'arrêt maladie ?
    - Ainsi que les démarches à suivre pour y prétendre ?
  - 2) Concernant les entretiens d'évaluation. On demande un point à date sur le taux de réalisation qui doit être à 100% en vue des critères du PSE.
  - 3) Des démissions sont en cours, avant même la mise en œuvre du PSE. D'autres départs vont potentiellement avoir lieu.
    - Comment sont envisagés les remplacements de poste ?
    - Des ouvertures de poste sont-elles possibles avant septembre ?
    - Des mutations internes sont-elles possibles en intra ou inter catégories ?
    - Si oui comment serons-nous informés des postes ouverts?
  - 4) Peut-on avoir à date un retour sur les missions ?
  - 5) Combien de mails ont été envoyés à nos collègues de la DSI et combien de demandes de rendez-vous auprès du cabinet conseil ?
  - 6) Dispositif d'accompagnement et d'écoute, à date combien de personnes en ont bénéficié?
  - 7) Pour les 5 collaborateurs travaillant sur Paris, qu'avez-vous prévu pendant la période des Jeux Olympiques pour eux en sachant que cela sera compliqué pour de circuler dans PARIS ?
12. Calendrier prévisionnel des réunions 2024

## 1 . Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique d'Etablissement du 28 mai 2024

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d'Informations – Rubrique News.

En l'absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

J.P. Trescartes par X. Foraison

Lors de l'approbation de ce PV, C. Foulié a indiqué qu'elle n'était pas d'accord avec le texte ci-dessous :

« M. Garde veut savoir si cela signifie qu'une personne qui ne reçoit pas l'email peut être impactée plus tard. L. Ballet Thouble confirme que ça peut effectivement être le cas en fonction des négociations. Ce qui ne change pas pour la DSI c'est qu'il y aura 51 départs dont 3 pour les postes vacants. »

Elle précise que ce n'est pas ce qu'elle avait compris. Elle reprend ses notes et précise : « il se peut que la modification des catégories pro fasse que des salariés aient reçu le mail mais ne soient plus concernés, mais pas l'inverse ». Elle avait donc compris, ainsi que N. Bertin, qu'un collaborateur qui n'avait pas reçu le message ne le recevrait pas.

L. Delaire confirme les propos retranscrits dans le PV. La négociation sur les catégories professionnelles est en cours. Dans ce cadre, les catégories peuvent être élargies, et de fait, toucher plus de personnes qu'à l'origine.

N. Clavier ajoute que ce n'est pas, à son sens, ce qui avait été dit, elle souhaite que cette observation soit indiquée dans le PV. C. Foulié appuie cette demande car ce n'est pas ce que les élus avaient compris. L. Delaire confirme que cette observation sera reprise dans le PV.

L. Delaire ajoute que les catégories professionnelles validées par le CSEE de la DSI seront remontées au niveau de DCF, comme confirmé par S. Buron ajoute J.M. Bo. L. Delaire rappelle que les négociations sont faites au niveau de la négociation du projet d'accord collectif et peuvent donc continuer à évoluer. C'est la raison pour laquelle une personne non impactée à date pourrait l'être et une personne impactée pourrait ne plus l'être.

N. Clavier demande si cela signifie qu'un collaborateur peut recevoir un email dans les prochaines semaines. Ce collaborateur sera-t-il informé au préalable de la réception ? J.M. Bo espère que ce sera le cas. L. Delaire indique que cette demande a été remontée au niveau de la DRH DCF.

N. Clavier demande s'il faudra attendre le 7 septembre pour être assuré que les catégories professionnelles ne bougeront plus. L. Delaire confirme que les catégories seront figées au niveau de la Société Distribution Casino France, mais il ne faut pas oublier que la DREETS devra encore valider ce point. C. Loumeau indique qu'il est extrêmement délicat que les collaborateurs doivent attendre le 7 septembre. L. Delaire en convient, mais c'est le déroulé de la procédure. P. Pachod précise qu'il y aura une réunion fin juin, puis le 4 et le 11 juillet. N. Bertin s'interroge sur la motivation de la direction, laisser les collaborateurs dans l'inconnu ne serait-il pas un moyen de faire pression pour que les catégories professionnelles soient rapidement figées. L. Delaire répond par la négative, la Direction souhaite pouvoir informer les collaborateurs dès que possible.

J.M. Bo, pour sa part, regrette que la DSI ait pris du retard dans le traitement des catégories professionnelles, il indique que les autres BU avaient travaillé sur ce sujet. Il demande l'organisation d'une réunion de travail fin juin pour avancer plus vite.

N. Bertin revient sur la question de la confidentialité. Des managers ont communiqué, lors de réunions d'équipe, des informations sur les catégories impactées. Il se demande comment une telle information a pu être descendue auprès des managers. P. Pachod intervient pour préciser que S. Buron a été alerté sur ce point et qu'il fera un rappel auprès des managers. L. Delaire est très surpris de cette remarque. C. Loumeau confirme que ça a effectivement été le cas.

C. Foulié reconnaît la bienveillance de la Direction quant à la mise en place du Cabinet Alixio, Cependant, elle considère qu'il aurait fallu que tous les collaborateurs reçoivent le message. Le fait d'avoir ciblé l'envoi a mis la zizanie, certains collaborateurs ne semblent plus autant attachés à Casino, et ne se retrouvent pas dans le projet final. Il y a un fort risque de démission. L. Delaire répond que l'objectif était de donner à chacun l'opportunité de prendre des informations et de bénéficier de l'expertise du cabinet Alixio.

N. Clavier demande s'il est possible de communiquer sur les catégories professionnelles et les postes supprimés avant le 7 septembre. J.M. Bo appuie cette demande, cela permettrait aux collaborateurs concernés de se projeter et de candidater, le cas échéant, pour un départ volontaire.

C. Foulié précise que cette demande avait été formulée auprès de L. Ballet Thouble et P. Piotrowski. N. Bertin ajoute que les tableaux des impacts devaient être communiqués aux élus en début de semaine, mais que ça n'a pas été le cas. L. Delaire répond qu'il n'est pas possible de communiquer sur des éléments qui peuvent encore bouger.

Pour conclure sur ce point, L. Delaire ajoute que cet échange sera intégré dans le PV de la réunion et qu'une correction sera également apportée dans le PV du 28 mai 2024.

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 28 mai 2024 est mis aux voix. Il est approuvé par 10 voix.

## **2 . Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique d'Etablissement du 28 mars 2024**

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d'Informations – Rubrique News.

En l'absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

J.P. Trescartes par X. Foraison

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 28 mars 2024 est mis aux voix. Il est approuvé par 9 voix, et 1 abstention.

### 3 . Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique d'Etablissement du 25 avril 2024

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d'Informations – Rubrique News.

En l'absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

J.P. Trescartes par X. Foraison

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 25 avril 2024 est mis aux voix. Il est approuvé par 9 voix, et 1 abstention.

### 4 . Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique d'Etablissement du 7 mai 2024

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d'Informations – Rubrique News.

En l'absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

J.P. Trescartes par X. Foraison

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 7 mai 2024 est mis aux voix. Il est approuvé par 9 voix, et 1 abstention.

### 5. Partie 2 : Santé, Sécurité, Conditions de travail : Amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

⇒ *La présentation détaillée de ces informations figure en annexe du PV.*

F. Ferrand présente et commente les documents.

#### Présence des collaborateurs :

F. Ferrand remarque qu'il y a eu une forte présence sur une journée au mois de mars 2024 lors de la venue sur site de P. Palazzi et du Comex.

#### Indicateurs déchets :

Depuis début avril, le tri des déchets organiques au restaurant d'entreprise a été mis en place.

Pour l'instant, la rotation des bacs est organisée 1 fois par semaine. F. Ferrand verra s'il convient de passer à 2 rotations pendant les périodes chaudes. Pour information, nous produisons 10 à 12 tonnes de déchets organiques sur une année.

#### Suivi de l'utilisation des bornes de charge de véhicules électriques :

Q. Dufaut observe que la durée des sessions augmente. Il suppose que cela est lié à la baisse du nombre de sessions.

F. Ferrand confirme qu'il y a une baisse depuis que la charge des véhicules est payante. Il indique qu'il devrait y avoir une révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en raison de meilleures conditions tarifaires.

#### Evolution des consommations d'énergies :

F. Ferrand précise que nous n'avons plus la certification ISO 50001. Nous n'avons pas demandé son renouvellement car il aurait fallu démontrer que nous agissons pour des programmes d'amélioration, ce qui n'est pas à l'ordre du jour vu le contexte.

### Plan de sobriété énergétique :

La chaudière a été arrêtée le 11 juin.

J.M. Bo suppose que d'ici la fin de cette année, il devrait y avoir moins de véhicules en raison du PSE. Il réitère sa demande d'améliorer les parcs Vélo et Moto, il ajoute qu'il est actuellement difficile de stationner, les zones n'étant pas adaptées. F. Ferrand confirme qu'il souhaiterait pouvoir aménager un lieu plus sécurisé et intégrer également le stationnement des trottinettes et des mono roues.

C. Loumeau demande si la charge des vélos électriques est payante, F. Ferrand répond par la négative, les prises utilisées sont des prises standard. S. Lemoine ajoute que certains collaborateurs rechargent les batteries à leur poste de travail.

## 6. Mettre au vote l'enregistrement des CSEE et la rédaction des PV par une société extérieure.

L. Delaire laisse la parole à Q. Dufaut. Celui-ci explique que le CSEE de la DSI souhaite mandater une société extérieure pour établir les PV de CSEE. Il dispose de 3 devis.

Le vote de ce jour confirmera cette décision. La désignation de la société retenue se fera lors d'une prochaine réunion.

La proposition sur le principe d'enregistrer les échanges et de faire établir le PV par une société extérieure est mise aux voix. Elle est approuvée par 8 voix, et 2 abstentions.

L. Delaire précise que ces frais seront supportés par le CSEE dans le budget de fonctionnement de l'instance.

## 7. Informations de la Direction

### 7.a – Effectifs

	MAI 2024	AVRIL 2024
<b>Effectif équivalé temps plein (ETP)</b>	<b>259.55</b>	<b>260.35</b>
dont stagiaires	/	/
dont CDD et contrat d'apprentissage (CA et CP)	10	10
dont temps pleins (CDI uniquement)	229	229
dont temps partiels (CDI uniquement)	20.55	21.35

	MAI 2024	AVRIL 2024
<b>Effectif en valeur absolue</b>	<b>266</b>	<b>267</b>
dont temps partiels	27	28
⇒ 90 %	6	
⇒ 80 %	16	
⇒ 60 %	2	
⇒ 50 %	1	
⇒ 40 %	1	
⇒ 25 %	1	
⇒ <i>dont femmes à temps partiels</i>	21	22
⇒ <i>dont hommes à temps partiels</i>	6	6
CDI	256	257
⇒ dont hommes	195	195
⇒ dont femmes	61	62
⇒ dont employés (CDI)	/	/
⇒ dont maîtrises (CDI)	17	17

⇒ dont cadres (CDI)	239	240
CDD (dont alternants : CA et CP)	10	10
Stagiaires	/	/

	<b>MAI 2024</b>	<b>AVRIL 2024</b>
<b>Entrées</b>	/	/
<b>Départs</b>	1 CDI	4 CDI – 1 CDD

<b>Intérim</b>	<b>MAI 2024</b>	<b>AVRIL 2024</b>
Nombre de Contrats	/	/
dont hommes	/	/
dont femmes	/	/
dont nombre de journées de travail effectuées	/	/
Motifs (°)	/	/
<b>Entreprises extérieures (agent de sécurité et agent d'entretien) sur l'ensemble du siège social</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
dont hommes	20	18
dont femmes	13	14
dont nombre de journées de travail effectuées	364	378

RS : Remplacement d'un salarié

ATA : Accroissement temporaire d'activité

CA = Contrat d'apprentissage / CP = Contrat de professionnalisation

#### 7.b – Sociétés extérieures

HORS FORFAITS	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
NOMBRE DE SOCIETES	8	7	13	10	10	14	10	10	11	14	15	14
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	306	244	1 118	798	702	1 513	1 097	383	636	949	966	1 265

HORS FORFAITS	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
NOMBRE DE SOCIETES	6	5	7	9	9							
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	240	241	495	255	309							

#### 7.c – Compte-rendu social du mois de Mai

##### ▪ ETAT SANITAIRE

6 malades (hors AT)

contre 7 En Avril 2024

Dont 2 absents de plus de 30 jours	contre	1	En Avril 2024
Représentant 75 jours de maladie	contre	74	En Avril 2024
0 arrêt pour congé maternité	contre	0	En Avril 2024
1 arrêt pour congé paternité	contre	0	En Avril 2024
4 collaborateurs en invalidité 2e catégorie	contre	4	En Avril 2024

▪ **ACCIDENT DU TRAVAIL / TRAJET**

RAS

▪ **MEDECINE DU TRAVAIL**

**15 visites médicales**

- 5 visites « occasionnelle à la demande du médecin »
- 0 visite « occasionnelle à la demande du salarié »
- 0 visite « de pré-reprise »
- 1 visite « de reprise »
- 9 visites « VIP Médicale périodique »

**8. Situation financière du CSEE**

**Situation financière du CSEE**

- **COMPTE FONCTIONNEMENT :**
  - Ancien solde : 60.446,81 €
  - Solde : 60.446,81 €
  - Aucun mouvement
- **COMPTE ACTIVITÉ :**
  - Solde : 94,67 €
  - Aucun mouvement

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES - NE PAS DIFFUSER

**9. LAC**

Les PV du LAC sont désormais publiés et disponibles sous HelloCSE.

**10. Questions des élus relatives aux thèmes visés par l'article L.2312-5 du Code du Travail**

- 1) Depuis le 24/04/2024 en vertu de l'article 37 de la loi numéro 2024-364,
- Peut-on avoir un point à date sur le cumul des congés pendant les périodes d'arrêt maladie ?
  - Ainsi que les démarches à suivre pour y prétendre ?

L. Delaire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion. Le Groupe va se mettre en conformité avec cette directive.

Le CSP Paie est en train de préparer les paramétrages. Une information sur le nombre de jours crédités sera faite auprès des collaborateurs concernés. Cela risque, dans certains cas, de représenter un nombre important de jours à prendre, il conviendra de programmer ces absences avec les managers. Pour mémoire, la durée maximale de prise de ces jours sera de 15 mois.

Pour mémoire, à fin mai, les jours non pris sont en priorité transférés sur le CET. Les jours restants peuvent, dans certains cas, être mis en reliquat en respectant les consignes du Groupe.

N. Bertin demande comment seront gérés ces jours dans le cadre du PSE. L. Delaire répond que la loi demande une mise en conformité, ces jours seront intégrés dans les compteurs de paie.

N. Bertin demande la date de mise en place. L. Delaire répond que nous n'avons pas de visibilité pour l'instant, les équipes de la paie devant paramétrer les systèmes. N. Bertin demande ce qui se passera pour les collaborateurs partis. L. Delaire répond qu'ils pourront le cas échéant faire une demande auprès des équipes RH.

## 2) Concernant les entretiens d'évaluation. On demande un point à date sur le taux de réalisation qui doit être à 100% en vue des critères du PSE.

L. Delaire rappelle que cette année il y avait différentes étapes qui ont jalonné les entretiens.

Voici à date la situation extraite :

Evaluation par le manager : 6

Revue RH : 9

Face à face : 67

Signature du manager : 19

Signature du salarié : 55

Terminé : 99

L. Delaire précise qu'il a personnellement rencontré quelques collaborateurs dans le cadre de la Revue RH.

T. Bour James demande comment le bonus a pu être calculé pour les collaborateurs qui n'ont pas eu d'entretien. C. Loumeau s'étonne qu'on puisse donner un bonus à un collaborateur qui n'a pas fait son entretien, c'est un temps d'échange avec son manager. L. Delaire rappelle que le bonus comprend les objectifs individuels, les objectifs Groupe, les ACM. Les objectifs individuels sont validés par le manager, c'est cette évaluation qui permet de calculer le bonus.

C. Lucas demande si les managers se sont basés sur l'auto-évaluation. L. Delaire confirme que globalement il y a eu peu d'écarts entre l'évaluation du collaborateur et celle du manager.

J.M. Bo demande si les entretiens non encore finalisés le seront d'ici le 7 septembre. L. Delaire répond par l'affirmative. Il va relancer les managers dans ce sens.

## 3) Des démissions sont en cours, avant même la mise en œuvre du PSE. D'autres départs vont potentiellement avoir lieu.

- Comment sont envisagés les remplacements de poste ?
- Des ouvertures de poste sont-elles possibles avant septembre ?
- Des mutations internes sont-elles possibles en intra ou inter catégories ?
- Si oui comment serons-nous informés des postes ouverts?

L. Delaire confirme qu'il y a effectivement quelques départs prévus et que ceux-ci n'avaient pas pu être pris en compte lors de la création du livre 2, nous en avons eu 11. C. Loumeau demande s'il s'agit de démissions ou retraites actées. L. Delaire répond par l'affirmative, nous avons eu les courriers de demande.

N. Bertin demande si les 11 départs sont comptabilisés dans les 48 partants de la DSI, L. Delaire répond que ce n'est pas forcément le cas. C. Loumeau demande combien il y a de postes supprimés parmi ces 11 départs, L. Delaire indique qu'il y en a 6. Les 5 autres postes font partie de l'organisation cible, ils deviennent donc vacants.

L. Delaire précise que les postes vacants seront publiés dans la bourse à l'emploi. N. Clavier demande à partir de quelle date ces postes seront visibles. L. Delaire répond qu'il va établir les fiches de poste, mais en tout état de cause, pour l'instant, tout est gelé jusqu'à la validation par la DREETS. Une information sera faite auprès des collaborateurs concernés par un départ contraint.

Q. Dufaut observe que les personnes qui partent ne seront plus là au moment de l'ouverture des postes dans la bourse à l'emploi. Pendant cette période, qui va prendre la charge de travail ? C. Lucas s'interroge également sur le transfert des compétences. L. Delaire répond que, dans la mesure du possible, on demandera aux partants de faire un transfert de connaissances. Q. Dufaut ajoute que les personnes qui restent vont avoir un surcroît d'activité. L. Delaire répond qu'il n'y a pas d'autre solution en l'état actuel. La seule possibilité est de demander au collaborateur de faire son préavis, mais ce n'est pas toujours facile car le collaborateur a souvent une lettre d'embauche.

J.M. Bo demande à L. Delaire d'informer les collaborateurs qui souhaiteraient partir de prendre la dispense d'activité avant de démissionner. C'est une nouvelle disposition qui devrait être validée par le CSEC. L. Delaire confirme que ce serait une suspension du contrat de travail. Mais il ne peut pas en dire plus car c'est un dispositif en attente de validation.

N. Bertin demande s'il serait possible de positionner un collaborateur dont le poste est supprimé sur un poste vacant. L. Delaire répond que ce n'est pas envisageable, il n'est pas possible qu'il y ait des arrangements qui pourraient porter préjudice à un autre collaborateur. Il a déjà été sollicité par certains managers sur ce point et n'a pas pu leur répondre favorablement. Il ajoute que lors de la période de reclassement, on oubliera les catégories professionnelles et les BU pour ouvrir tous les postes, un affichage sera également fait sur le panneau vers le DRH.

**4) Peut-on avoir à date un retour sur les missions ?**

A date, nous avons 8 missions à la DSI : 5 aides comptables, 2 Monoprix, 1 Cdiscount. Pour l'instant, tous les retours sont positifs de la part des collaborateurs concernés.

D. Chardon confirme qu'elle est très satisfaite de sa mission, cela lui permet de voir un autre contexte. C'est très enrichissant.

**5) Combien de mails ont été envoyés à nos collègues de la DSI et combien de demandes de rendez-vous auprès du cabinet conseil ?**

192 emails ont été adressés pour la DSI.

Nous n'avons pas de situation spécifique DSI. Au niveau de DCF, 686 collaborateurs ont eu un entretien réalisé ou planifié.

Au niveau Groupe, 912 salariés ont demandé au moins 1 RDV pour 2003 salariés éligibles, ce qui représente un taux d'adhésion de 46 %.

N. Bertin indique que les collaborateurs souhaitent savoir au préalable dans quelle catégorie professionnelle ils se trouvent et quel serait l'impact dans cette catégorie.

**6) Dispositif d'accompagnement et d'écoute, à date combien de personnes en ont bénéficié?**

Pour la période du 1er janvier au 17 juin 2024, il y a eu 38 appels sur la ligne d'écoute et de soutien.

Concernant les permanences psychologiques sur site, sur la période de décembre 2023 à juin 2024, il y a eu 21 permanences et 99 personnes rencontrées.

**7) Pour les 5 collaborateurs travaillant sur Paris, qu'avez-vous prévu pendant la période des Jeux Olympiques pour eux en sachant que cela sera compliqué pour de circuler dans PARIS ?**

Tout d'abord, L. Delaire précise que la DSI saura faire preuve de souplesse pour ses collaborateurs. On pourra autoriser l'augmentation du nombre de jour de télétravail pour les collaborateurs basés à Vitry, hors support VIP. Mais en tout état de cause, on conservera au moins un jour de travail sur site par semaine.

J.M. Bo demande à L. Delaire de veiller à ce que les managers n'imposent pas au collaborateur de prendre ses jours de congés pendant ces périodes. L. Delaire confirme qu'il sera vigilant sur ce point.

**13 . Calendrier prévisionnel des réunions 2024**

CSEE – S1 2024			CSEE - S2 2024		
Date	Heure de début	Point spécifique	Date	Heure de début	Point spécifique
Jeudi 25 janvier	09h00		Jeudi 25 juillet	09h00	
Jeudi 22 février Mardi 27 février	09h00		Jeudi 22 août	09h00	
Jeudi 28 mars	09h00	avec points SSCT	Jeudi 26 septembre	09h00	avec points SSCT
Jeudi 25 avril	09h00		Jeudi 24 octobre	09h00	
Jeudi 23 mai Mardi 28 mai	09h00		Jeudi 21 novembre	09h00	
Jeudi 20 juin	09h00	avec points SSCT	Jeudi 19 décembre	09h00	avec points SSCT

Le Secrétaire :  
Quentin DUFAUT

